

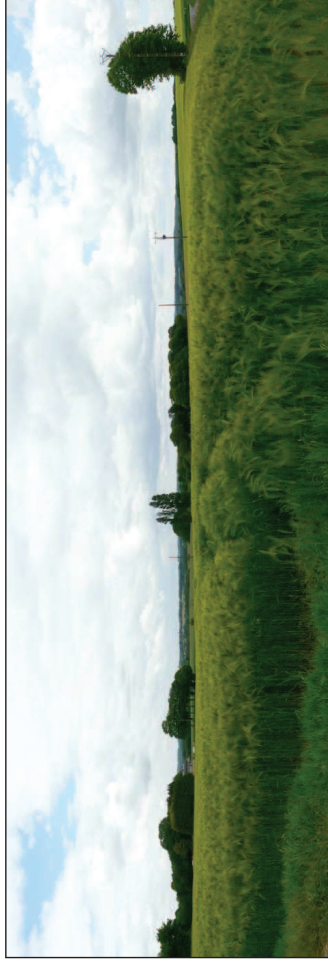
- une alternance entre des grandes parcelles cultivées, des prairies et des bosquets qui crée des contrastes entre des petits espaces ouverts et des petits espaces fermés ;



Carte des haies et bosquets sur l'aire d'étude rapprochée et ses abords

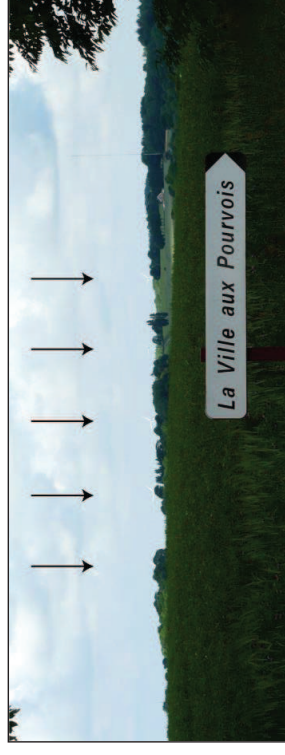
- une dispersion importante de l'habitat, souvent sous la forme de petits écarts de moins de 5 bâtiments qui se succèdent le long des routes. Quelques hameaux plus importants existent néanmoins :
 - Fahaileau, Carguier, la Pierre et le Breil Tual sur la commune des Moulins ;
 - Derrien sur la commune de Laurenan.

- des routes communales nombreuses pour desservir ces lieux-dits mais également la RD 16 qui relie Plémet au bourg de Laurenan et la RN 164 qui traverse le sud de l'aire d'étude rapprochée. Ainsi, le fonctionnement visuel au sein de l'aire d'étude rapprochée est assez contrasté. Les perceptions sont généralement courtes à semi-éloignées même si une impression d'ouverture visuelle peut parfois être ressentie en raison des grandes parcelles cultivées qui prennent régulièrement place au premier plan.



En fonction de la proximité des bosquets et des haies, la profondeur du champ de vision peut rapidement changer

Ponctuellement, certains parcs éoliens de l'unité paysagère voisine « le bassin de Pontivy-Loudéac » peuvent être perçus, partiellement, en particulier les 5 éoliennes du parc de La Prenessaye et les 8 du parc de St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.



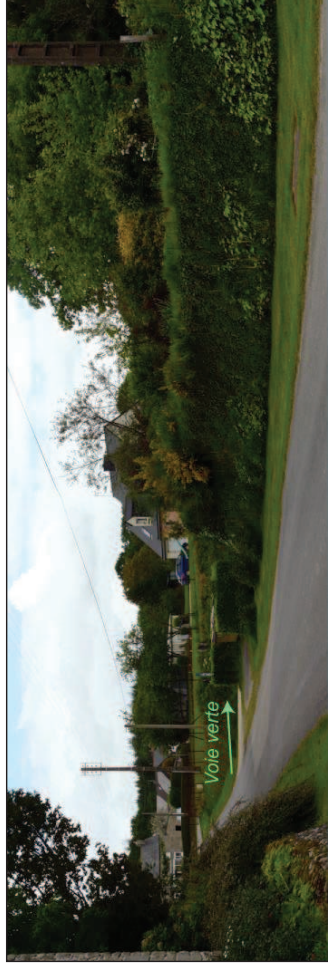
Depuis la RD 16 en sortie du bourg de Laurenan, les 2 parcs voisins partiellement perceptibles.

Photo du haut : pales des éoliennes du parc de La Prenessaye

Photo du bas : pales des éoliennes du parc de St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle (disposées par groupe de 2)

3.3.2. Habitat

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'habitat est dispersé sous forme de nombreux écarts, parfois associés à des bâtiments d'exploitation agricole. Ces hameaux sont généralement encadrés d'arbres, au sein des jardins ou en limite avec l'espace agricole. Les habitations sont, dans la majorité des cas, orientées en direction du sud.



Exemple du hameau Carguier avec, à l'entrée sud du hameau, le passage de la voie verte, en partie encadrée de hautes haies qui isolent également les habitations

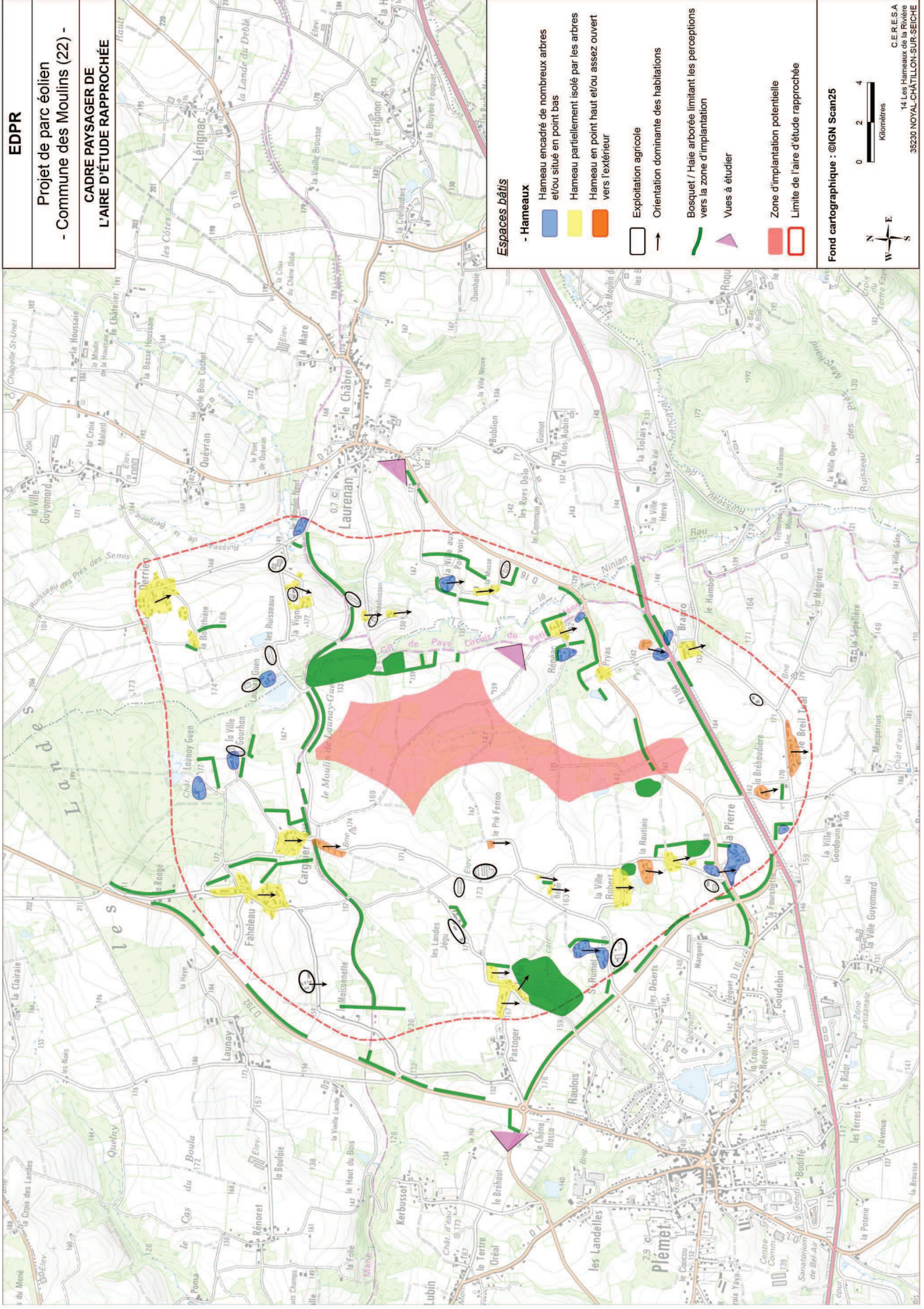
A proximité de l'aire d'étude rapprochée, Plémet et le bourg de Laurenan concentrent l'habitat.

Ce dernier prend place sur les hauteurs du versant est de la vallée du Ninian, à une altitude d'environ 175 mètres. Les limites nord et ouest du bourg sont marquées par une pente assez importante qui donne au centre-bourg une position « en balcon » sur la vallée. Ainsi, depuis les routes qui longent le haut de coteau, quelques vues éloignées sont possibles lorsque des dents creuses urbaines apparaissent.



Lorsqu'une parcelle prenant place au bord du coteau n'est pas bâtie, des échappées visuelles éloignées sont possibles, comme ici, depuis le parking de l'Eglise.





La limite ouest du bourg de Laurenan est principalement occupée par de l'habitat ancien, dont l'orientation est le plus souvent nord-sud. L'habitat récent se situe plutôt au nord-est du centre-bourg, dans des espaces plus plats où les vues éloignées sont beaucoup plus limitées.



Au nord-est du bourg de Laurenan, de récentes extensions urbaines ont été créées sur une partie assez plane

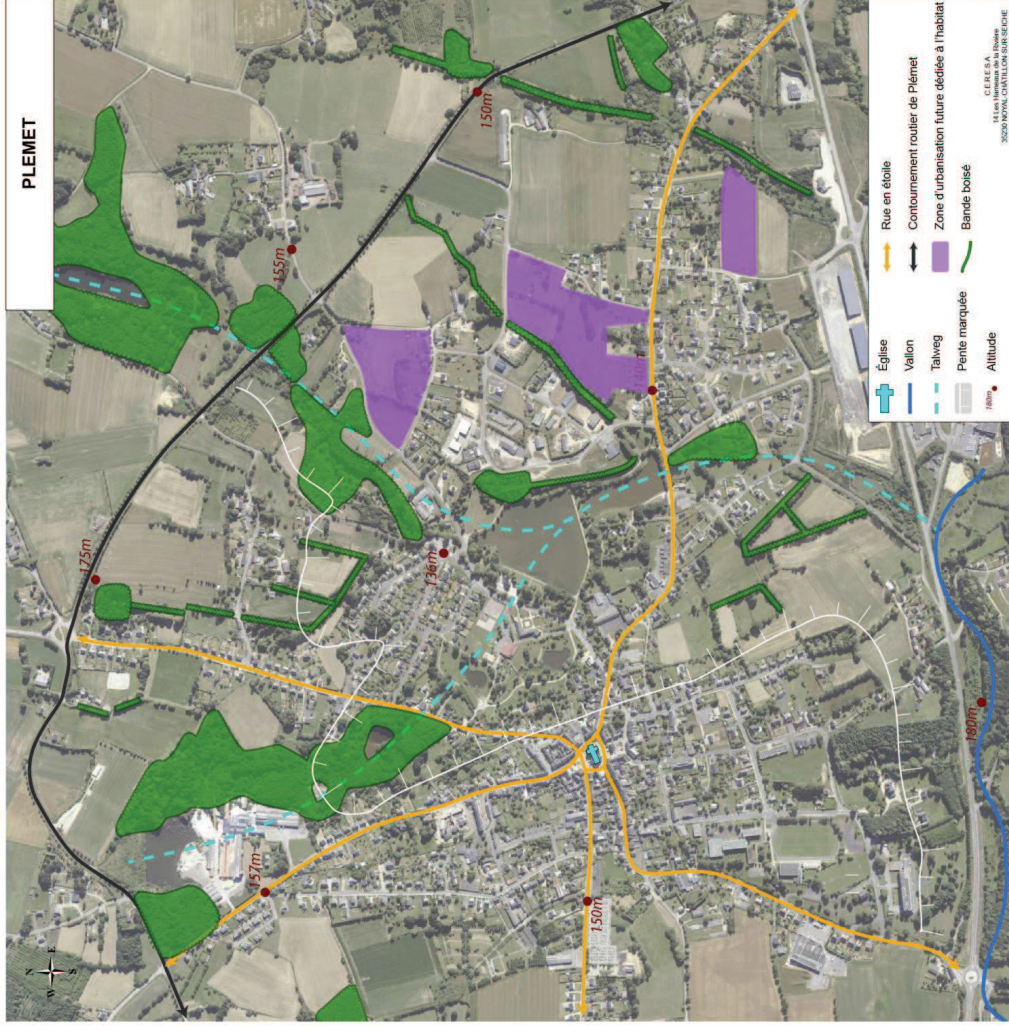
Plémet présente au contraire une situation plutôt en creux par rapport à l'aire d'étude rapprochée. Cette situation s'explique par la traversée d'un vallon au sud et par un talweg situé à l'est, où se situent plusieurs étangs. Le centre de Plémet, organisé en étoile autour de l'église, prend place en léger surplomb par rapport à ce talweg.

Depuis Plémet, l'urbanisation assez dense et les formations arborées nombreuses limitent la profondeur du champ de vision. Seules les rues en étoile, qui donnent toutes à voir l'église en point de fuite, offrent la possibilité de perceptions plus éloignées.



Depuis la RD 792, qui pénètre dans Plémet à partir du nord, les vues latérales sont bouchées par l'urbanisation. Les vues éloignées ne sont possibles que dans la direction de la route

La partie haute de Plémet correspond à du bâti relativement ancien et construit de manière assez dense. L'urbanisation plus récente, sur la moitié est, prend plutôt place au niveau du talweg, où sont également localisées les zones d'urbanisation future dédiées à l'habitat.



3.3.3. Déplacement

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée et de ses abords, plusieurs axes routiers assurent la majorité des déplacements :

- **la RN 164** : elle traverse le sud de l'aire d'étude rapprochée et est assez isolée du reste du territoire en raison de son tracé souvent en déblais et de bosquets linéaires qui la longent ;
- **la RD 792** : elle longe l'aire d'étude rapprochée à l'ouest avant de pénétrer dans Plémet. Les vues latérales depuis cette route sont très souvent limitées par des boisements, des haies ou des talus et les fenêtres visuelles ouvertes sont, ainsi, assez courtes. Au sud du contournement de Plémet, l'urbanisation qui s'est étalée le long de la route limite fortement les vues latérales ;
- **la RD 16** : cette route relie Plémet au bourg de Laurenan en traversant l'aire d'étude rapprochée par le sud. A l'ouest du contournement de Plémet, l'urbanisation et les boisements qui longent la route limitent fortement les vues en direction du nord. A l'est du carrefour avec la RD 1 et jusqu'à l'entrée de Plémet, les perceptions depuis cette route alternent entre des vues courtes en raison des arbres et des vues semi-éloignées. Des perceptions éloignées sont même possibles en entré sud de Laurenan, face au cimetière ;
- **la RD 1 – Contournement de Plémet** : cet axe routier contourne Plémet par le nord. Le cadre environnant cette route est très arboré, au premier ou au second plan, ce qui limite fortement les perceptions latérales. Seul un court tronçon de ce contournement associe une situation en point haut et des bords de route dégagés, au niveau du lieu-dit le Chêne Hossa.

En outre, la voie verte et un tronçon du GR de Pays « Circuit du Petit Mené » traversent également l'aire d'étude rapprochée, pour l'un à l'emplacement d'une ancienne voie de chemin de fer et pour l'autre au niveau de la vallée du Ninian. Ces sentiers sont souvent isolés du reste du territoire par leur forme en « chemin creux » et par les nombreuses haies arborées qui les accompagnent. Toutefois, le GR de Pays présente une section assez ouverte vers le plateau agricole, au nord du hameau Rénéac.



La voie verte traverse l'aire d'étude rapprochée en étant encadrée de talus bas et de nombreuses haies arborées

3.4. Synthèse du diagnostic paysager

La zone d'implantation potentielle des éoliennes prend place au sein d'une unité paysagère de transition (« le Mené boisé »), entre les vallonnements marqués du « Mené cultivé » et les ondulations agricoles du « bassin de Pontivy-Loudéac ». Il se situe dans un secteur en léger creux par rapport aux lignes de crête voisines, imposantes, qui dominent au nord et au nord-ouest.

L'unité paysagère du « Mené boisé » est caractérisée par un bocage toujours existant où les bosquets et les haies sont très nombreux. Ainsi, beaucoup d'éléments font évoluer le fonctionnement visuel du secteur :

- o les lignes de crête, qui agissent à la fois en créant des barrières visuelles mais aussi en offrant des points de vue potentiellement éloignés ;
- o les forêts/bosquets/haies qui sont autant de filtres permettant de limiter la profondeur du champ de vision.

De cette façon, les perceptions éloignées sont assez ponctuelles au sein de cette unité paysagère et dépendent fortement de la position de l'observateur.

En matière de sensibilités patrimoniales et touristiques, les sites protégés ou fréquentés sont plutôt concentrés au nord de l'aire d'étude éloignée, à plus de 10km de la zone d'implantation potentielle. Leur sensibilité aux éoliennes est donc fortement limitée. Dans les premiers kilomètres entourant la zone d'implantation, les monuments historiques sont assez peu nombreux et prennent place dans des environnements boisés ou urbains qui les isolent d'un cadre paysager plus large.

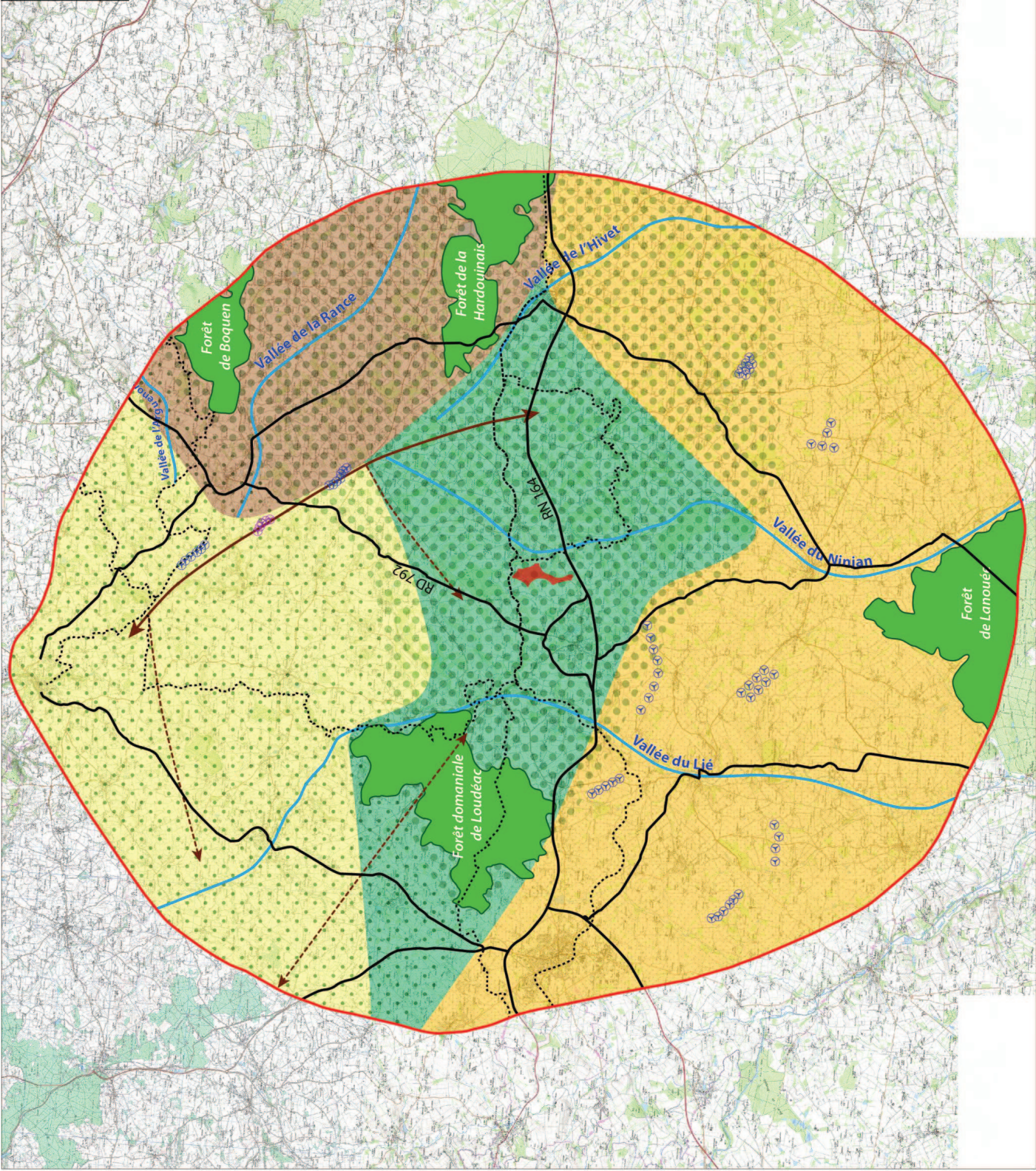
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, aucune ligne majeure de relief ou de lisière boisée ne domine. Néanmoins, plusieurs éléments peuvent être pris en compte pour mettre en scène un projet : la vallée du Ninian ou l'axe routier de la RN 164 par exemple.

Les points sensibles dans l'aire d'étude rapprochée ou à ses abords correspondent principalement à l'habitat, qui est plutôt développé, avec notamment deux agglomérations présentes à environ 2 km de la zone d'implantation potentielle (Plémet et le bourg de Laurenan).

EDPR

Projet de parc éolien
- Commune des Moulins (22) -

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC



Grandes lignes paysagères

- Ligne de crête principale
- Ligne de crête secondaire
- Vallée principale
- Parc éolien en activité à la date du 1er décembre 2015
- Parc éolien en construction

Itinéraires de déplacement

- Axes routiers majeurs et importants
- GR de Pays et voie verte

Unités paysagères

- Le Mené cultivé
- Le Mené boisé
- Le bassin de Pontivy-Loudéac
- Les collines de Bécherel

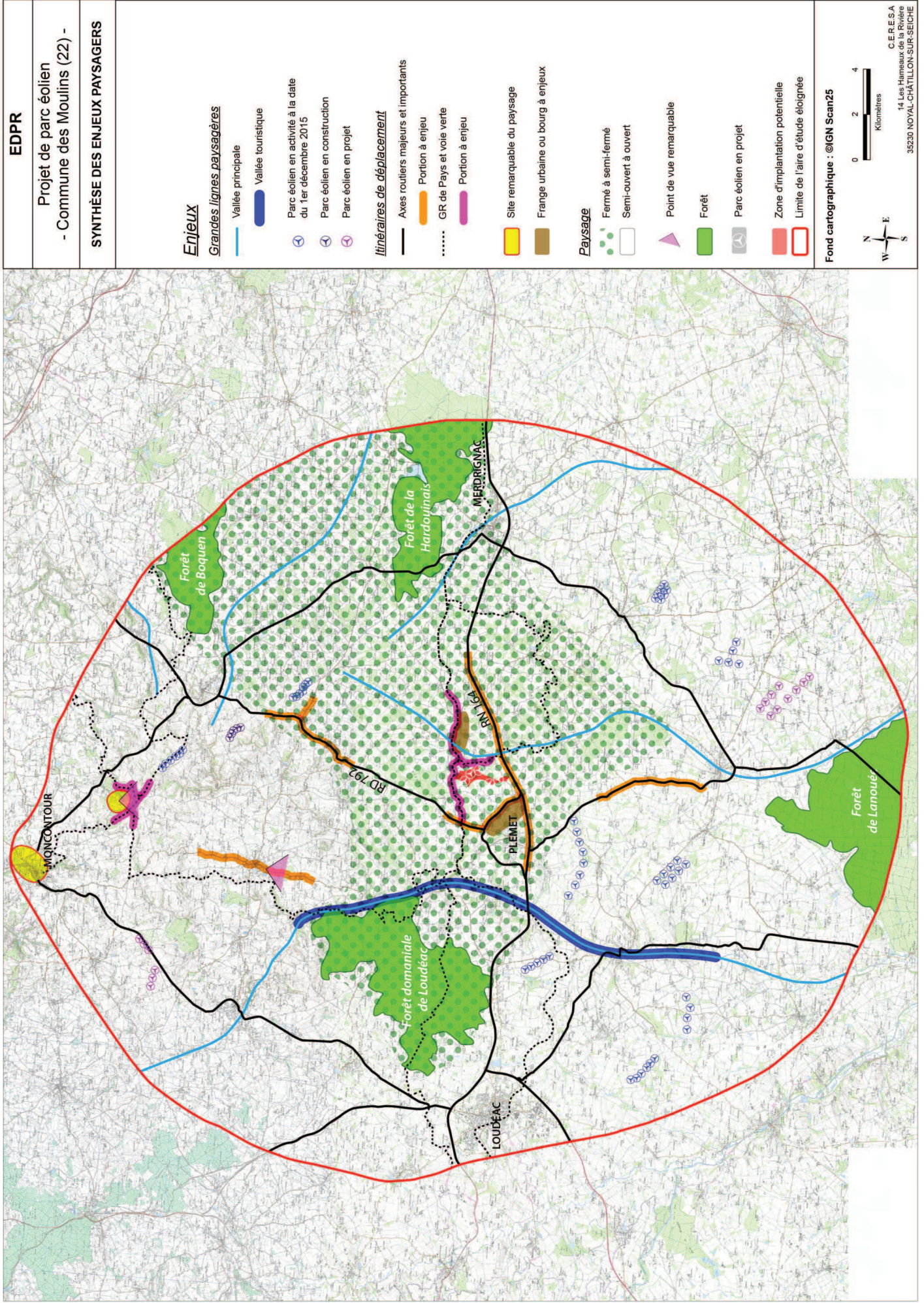
Densité bocagère

- Le bocage résiduel
- Le bocage lâche
- Le bocage encore constitué
- Forêt

- Zone d'implantation potentielle
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Fond cartographique : ©IGN Scan25





4. PERCEPTION POTENTIELLES DU SITE EOLIEN EN PROJET

Les caractéristiques paysagères des aires d'études (collines et vallons, nombreux boisements, haies sur talus...) proposent une mosaïque de « visions paysagères », les panoramas étant alors rares. Les points à enjeux identifiés précédemment ont été étudiés plus finement. Les photomontages ont été réalisés depuis les secteurs jugés les plus sensibles.

4.1. Le patrimoine

4.1.1. Le patrimoine bâti

Une majorité de monuments historiques (29 sur les 41 de l'aire d'étude éolignée) ne seront pas ou très peu impactés par le projet éolien, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Nom du MH	Qualification de l'impact	Précision
Les Moulins (La Ferrière)	Croix du XV ^{ème} siècle	Faible	Cadre bâti
Ménéac	Manoir du Plessis-Rebours	Nul	Cadre boisé
La Chèze	Ruines du château	Nul à faible	Fond de vallée
La Trinité-Porthoët	Croix de la Trinité-Porthoët	Nul	Fond de vallée
La Trinité-Porthoët	Eglise de la Trinité	Nul à faible	Fond de vallée
St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	Croix du nouveau cimetière	Nul	Cadre boisé
St-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	Eglise Saint-Etienne	Nul	Cadre boisé
Collinée	Maison à porte à fronton	Nul	Isolé par une ligne de crête
St-Jacut-du-Méné	Château du Parc	Nul	Cadre boisé
Ménéac	Chapelle de la Riaye	Nul	Cadre boisé
Langourla	Chapelle Saint-Eutrope	Nul	Cadre boisé
Le Gouray	Château de la Motte Basse	Nul	Fond de vallée
Plénée-Jugon	Abbaye ND de Boquen	Nul	Cadre boisé
Mohon	Camp des Rouëts	Nul à faible	Eloignement et cadre bocager
Trébray	Château de la Touche	Nul	Isolé par une ligne de crête
Gausson	Chapelle Saint-Nicolas	Nul	Eloignement et cadre bocager
Trédaniel	Eglise Saint-Pierre	Nul	Eloignement et cadre bâti
Plémy	Croix de la Belle Place	Nul	Eloignement et relief
Moncontour	Ancien hôtel Veillet-Dufrêche	Nul	Eloignement et cadre bâti
Plémy	Manoir de Vauclerc	Nul	Eloignement et relief
Moncontour	Ancien hôtel de Kerjégu	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Presbytère de Moncontour	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Maisons	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Eglise Saint-Mathurin	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Hôtel de Clézieux	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Maison à fronton	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Tour Mognot	Nul	Eloignement et cadre bâti
Moncontour	Porte du faubourg Saint-Jean	Nul	Eloignement et cadre bâti
Hénon	Domaine des Granges	Nul	Eloignement et cadre boisé

A la suite du diagnostic, douze édifices se distinguent en raison d'une possible sensibilité au projet (vis-à-vis du relief de l'aire d'étude en particulier). Ils ont donc été étudiés plus finement. Cependant, à la suite de cette analyse in situ, aucun monument historique ne sera touché par des effets notables du projet.

Sur les photos suivantes, les flèches indiquent la position du projet et non sa visibilité.

- **Monuments historiques s'insérant dans un tissu urbain**

Pour ces monuments historiques, le tissu urbain empêchera toute sensibilité au projet, aucune vue n'étant de ce fait possible.

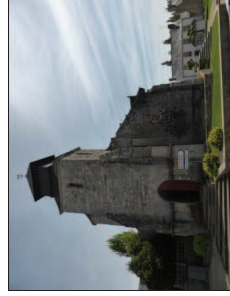
Le manoir du Vieux Bourg de Médrynac est inséré dans l'alignement de bâti qui longe la D 6a.



Le manoir du Vieux Bourg et la RD 6a



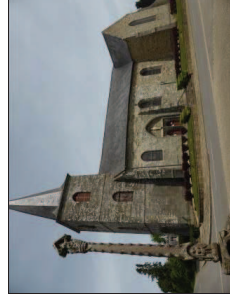
L'église Saint-Gal de Langast, la chapelle Saint-Lubin (Les Moulins) et L'église Notre-Dame (Les Moulins) sont situées en cœur de bourg



L'église Saint-Gal de Langast



La chapelle de Saint-Lubin, Les Moulins (Plémét)



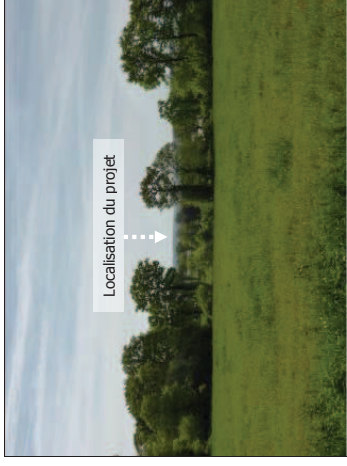
L'église Notre-Dame, Les Moulins (La Ferrière)

- **Monuments historiques s'insérant dans un cadre végétalisé**

Pour ces monuments historiques, la trame végétale empêchera toute sensibilité au projet, les vues étant masquées par l'ensemble végétal de haies et bois implantés dans un relief vallonné.



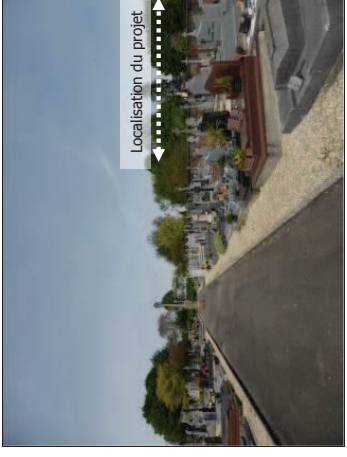
Manoir de la Touche-Brandineuf (Plouguenast) et sa vue en direction du projet



Localisation du projet



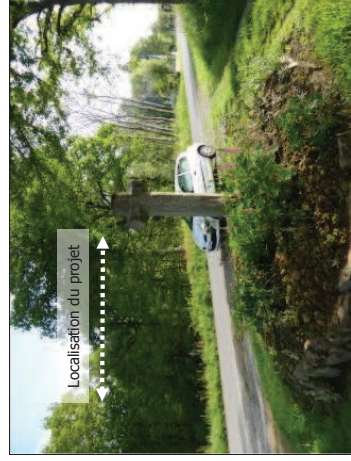
La croix et le cimetière de Plumieux



Localisation du projet



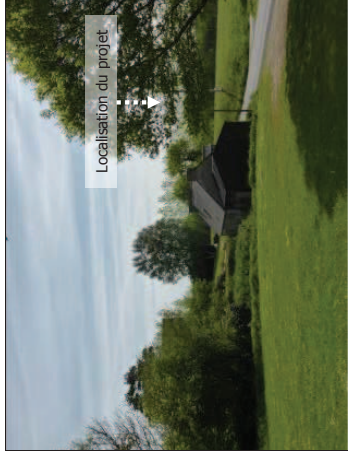
Croix de chemin du XVII^{ème} (Les Moulins) et sa vue en direction du projet



Localisation du projet



Eglise du Vieux Bourg (Plouguenast) et sa vue en direction du projet



Localisation du projet



La croix Mal-Mise Eslan (Bréhan) et sa vue en direction du projet



Localisation du projet



Chapelle Saint-Jean de Langast et sa vue en direction du projet



Localisation du projet



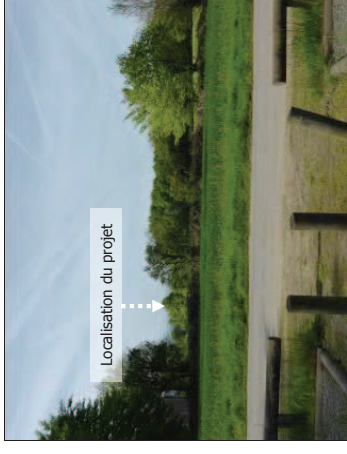
Croix de chemin de la Pierre Longue (Les Moulins) et sa vue en direction du projet



Croix du XVII^{ème} (Les Moulins) et sa vue en direction du projet

4.1.2. Le patrimoine naturel

Les sites du camp des Rouets, de Bel-Air et de Moncontour sont très éloignés du projet, ce qui amoindrit leur sensibilité. Les vallonnements et le couvert végétal créent généralement des barrières visuelles. Ainsi, depuis le site de Bel-Air (le plus proche au projet des trois : 13,6 km), la superposition des haies et des boisements limitent la portée du regard. Le photomontage n°29, situé aux alentours du site de Bel-Air, montre la visibilité des parcs éoliens en activités. Le projet se situera en arrière d'une ligne de crête et sera donc discernable uniquement par temps clair.



Vue en direction du projet depuis le site de Bel-Air

4.2. Le tourisme

4.2.1. Les sites touristiques

o Sensibilité nulle

Les sites touristiques de la vallée du Lié et de la forêt de Loudéac présentent des caractéristiques visuelles fermées de par leur topographie encaissée et leur couvert végétal. Ainsi, dans la vallée du Lié, avec ses peupleraies et sa frontière avec la forêt de Loudéac, le regard suit le fond du vallon. De ce fait, ces sites touristiques ne présentent pas de sensibilité au projet.



La vallée du Lié et ses peupleraies



La vallée du Lié longée par la forêt de Loudéac

La petite cité de caractère de Moncontour, très éloignée du projet, possède un bâti très dense et les vues sont tournées vers l'intérieur du village. De ce fait, elle ne présente pas de sensibilité au projet.



Dans les rues de Moncontour



La rue de la Victoire menant à la place de Penthièvre, Moncontour

4.2.2. Itinéraires de découverte touristique des paysages

- o **Axes routiers majeurs et importants**
- **Sensibilité faible**

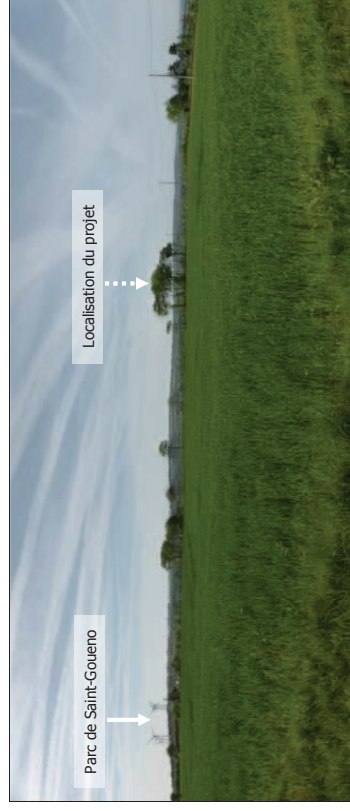
La route nationale n°164 (RN 164) est fortement fréquentée. La présence d'un parc éolien à proximité peut donc impacter un nombre d'utilisateur important.

Les abords de la RN 164 présentent un paysage globalement très fermé et peu de fenêtres visuelles existent. Ainsi cette nationale est souvent bordée par des haies, ces dernières étant généralement en position hautes sur des talus, canalisant alors le regard. En perception éloignée depuis la RN 164, le projet ne sera pas perceptible.



La RN 164 encaissée, en arrière-plan

La route départementale n°792 (RD 792) est longée par des boisements épars. Il existe quelques ouvertures visuelles, mais avec l'ondulation du relief, le regard porte peu. De plus, les ouvertures existantes sont dirigées vers le nord-ouest, le projet étant situé au sud-est de la RD 792. Entre Kerrouet et Collinée, cette départementale passe par un point haut relativement dégagé, le parc éolien de Saint-Gouéno est alors visible. Le photomontage n°30 montre un point de vue ponctuel permettant de distinguer les éoliennes par temps clair qui sont situées en arrière d'une ligne de crête.



Au niveau de la RD 792, au lieu-dit du Grand Cas, sur la route communale menant à Kercousac

- **Sensibilité moyenne**

La RN 164 aux abords du projet peut montrer des fenêtres de vue ponctuelles (en l'absence d'arbres ou de talus) sur le projet. Le projet sera alors discernable de temps à autre comme le montrent les photomontages n°22 et n°23 où des vues furtives sont possibles.



La RN 164 au niveau du lieu-dit de la Bréhaudière

La déviation de Plémet constitue un axe de circulation relativement proche du projet. Des vues furtives seront possibles depuis cette route entre les tronçons bordés d'arbres et de boisements, mais elles seront très limitées (succession de nombreux écrans visuels et de masses arborées qui bloquent les vues). Les photomontages n°6 et n°7 illustrent la perception du projet à travers des ouvertures visuelles très ponctuelles.



Les haies encadrant la déviation

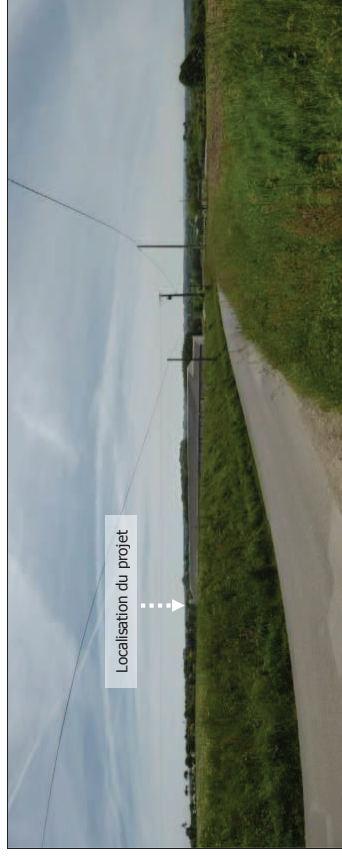


Les boisements plus en retrait autour de la déviation

o **Axe routier secondaire**

- **Sensibilité faible**

La route départementale n°1 (RD 1) allant de Plessala aux Moulins, suit en partie la vallée du Lié. Lorsqu'elle s'extrait de la vallée, elle est souvent encadrée par des haies positionnées en haut de talus. Ponctuellement des sensibilités peuvent exister, c'est le cas au lieu-dit de la Haute-Ville-ès-Marco qui propose une ouverture visuelle en direction du projet. Le photomontage n°28 présente les éoliennes partiellement perçues qui apparaîtront en arrière d'une ligne de crête. Elles attireront peu le regard en comparaison avec les parcs en activités actuellement présents.



Depuis la RD 1, au lieu-dit de la Haute-Ville-ès-Marco

- **Sensibilité moyenne**

Au niveau des déplacements sur les routes secondaires aux alentours du projet, les éoliennes seront plus fortement ressenties sans pour autant s'imposer au paysage. En effet, les nombreux boisements et haies empêchent une vision directe des éoliennes. Ces itinéraires sont cependant considérés comme moyennement sensibles en raison de leur proximité. Ainsi, les photomontages n°17 et n°19 illustrent le filtrage visuel effectué par la végétation sur les routes secondaires.



Depuis une route communale, au lieu-dit de la Rautais



Depuis une route communale, entre les lieux-dits de Branno et Pryas

- Sensibilité forte

En arrière de la RN 164, dans l'aire d'étude rapprochée, le paysage est plus ouvert sur le réseau routier secondaire. Il existera, de façon ponctuelle, des vues dégagées sur les environs. La sensibilité de ce paysage est donc importante, car aucun masque visuel n'est relevé entre l'emplacement du projet et ces points de vue, le parc étant alors assez proche. De plus la vitesse de déplacement étant réduite sur ce réseau secondaire, la découverte du territoire est plus marquante, le projet sera donc plus prégnant. Le photomontage n°9 présente les 5 éoliennes qui, grâce à la régularité des espacements inter-éoliennes, arborent une composition harmonieuse.



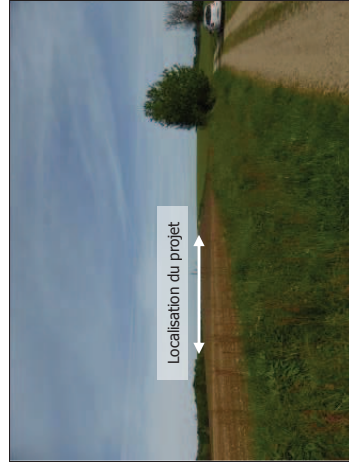
Depuis une route communale, au lieu-dit du Beil-Tual

o GR et voie verte

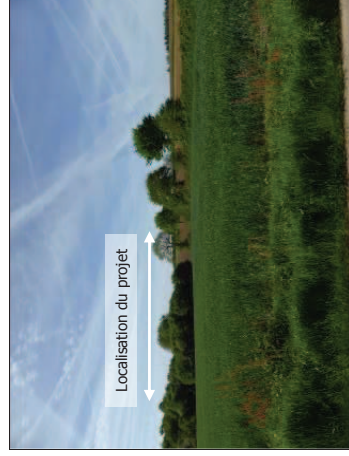
- Sensibilité moyenne

Le GR de pays (circuit du petit Mené) est un parcours constitué de chemins de campagne empruntant parfois des chemins agricoles. Les chemins de campagne sont généralement longés par des haies ou boisements (offrant une atmosphère confinée), tandis que les chemins agricoles sont beaucoup plus ouverts, les éoliennes seront alors très présentes dans le paysage (cf. photomontage n°12).

La voie verte qui passe au nord du projet est très végétalisée, une ouverture est présente à l'est du hameau Carguier.



Le GR empruntant un chemin agricole



La voie verte à l'est du hameau Carguier

4.3. Le paysage

4.3.1. Les perceptions paysagères depuis les différentes unités paysagères

o Le Mené cultivé présente une sensibilité faible

Le bocage lâche présent sur l'unité paysagère se traduit par un ensemble relativement important de bois, boisements et haies. Ces végétations sont autant d'obstacles visuels fractionnant le paysage. Le projet sera de ce fait peu prégnant dans cette portion de territoire, sauf ouvertures visuelles très ponctuelles.



o Le Mené boisé présente une sensibilité faible

Le bocage encore constitué caractérisant le Mené boisé cloisonne les vues. Ainsi, bien que le projet s'inscrive au centre de cette unité paysagère, il sera très peu visible, sauf ouvertures visuelles plus ponctuelles. La perception du parc sera plus importante dans l'aire d'étude rapprochée, détaillée ci-après.



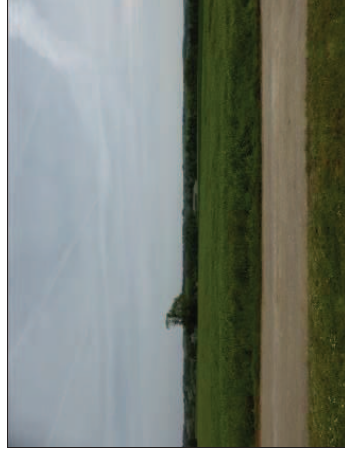
o Les collines de Bécherel présentent une sensibilité faible

La topographie vallonnée associée à un bocage encore constitué ne permettra pas une vision importante du parc éolien. Certains points hauts de l'unité peuvent par temps clair offrir des vues sur le projet mais elles seront très ponctuelles. De plus, la ligne de crête principale identifiée dans le diagnostic, isole l'unité paysagère du projet dans sa partie nord-est et sud-est.



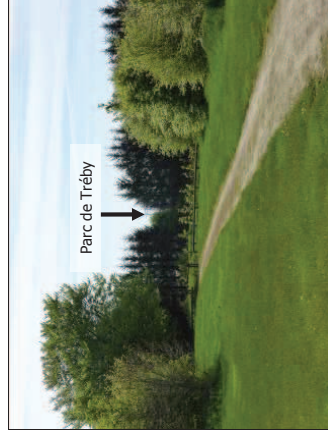
o Le bassin de Pontivy-Loudéac présente une sensibilité moyenne

Cette unité paysagère présente un paysage plus ouvert que les précédentes avec des grandes parcelles de cultures ouvertes alternant avec des secteurs plus fermés et boisés. Cette alternance créant un fonctionnement visuel changeant.

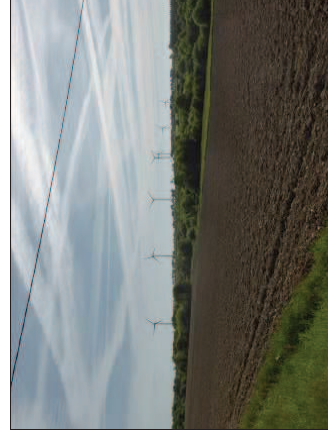


o **Un vocabulaire éolien déjà présent dans le territoire**

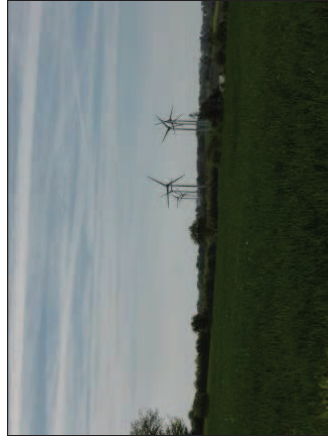
Sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, le vocabulaire éolien est perçu depuis des routes départementales, des sites touristiques ou encore des routes communales. Ainsi, l'ensemble du territoire est ponctué de différents parcs éoliens plus ou moins prégnants dans le paysage. Ces parcs sont rarement visibles dans leur totalité et se laissent découvrir aux abords d'un virage, d'une fenêtre visuelle ou en point haut dégagé. Cette perception des éoliennes est rarement concurrentielle, et il n'est pas vraiment possible d'établir le nombre réel de parcs éoliens existants. De ce fait, le vocabulaire éolien est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée mais la ponctualité de leur visibilité n'en fait pas un élément excessivement marquant dans le paysage.



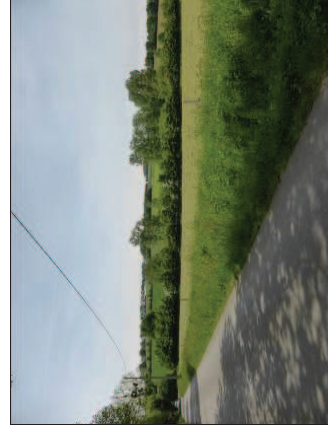
Depuis le site de Bel-Air, vue sur le parc de Tréby



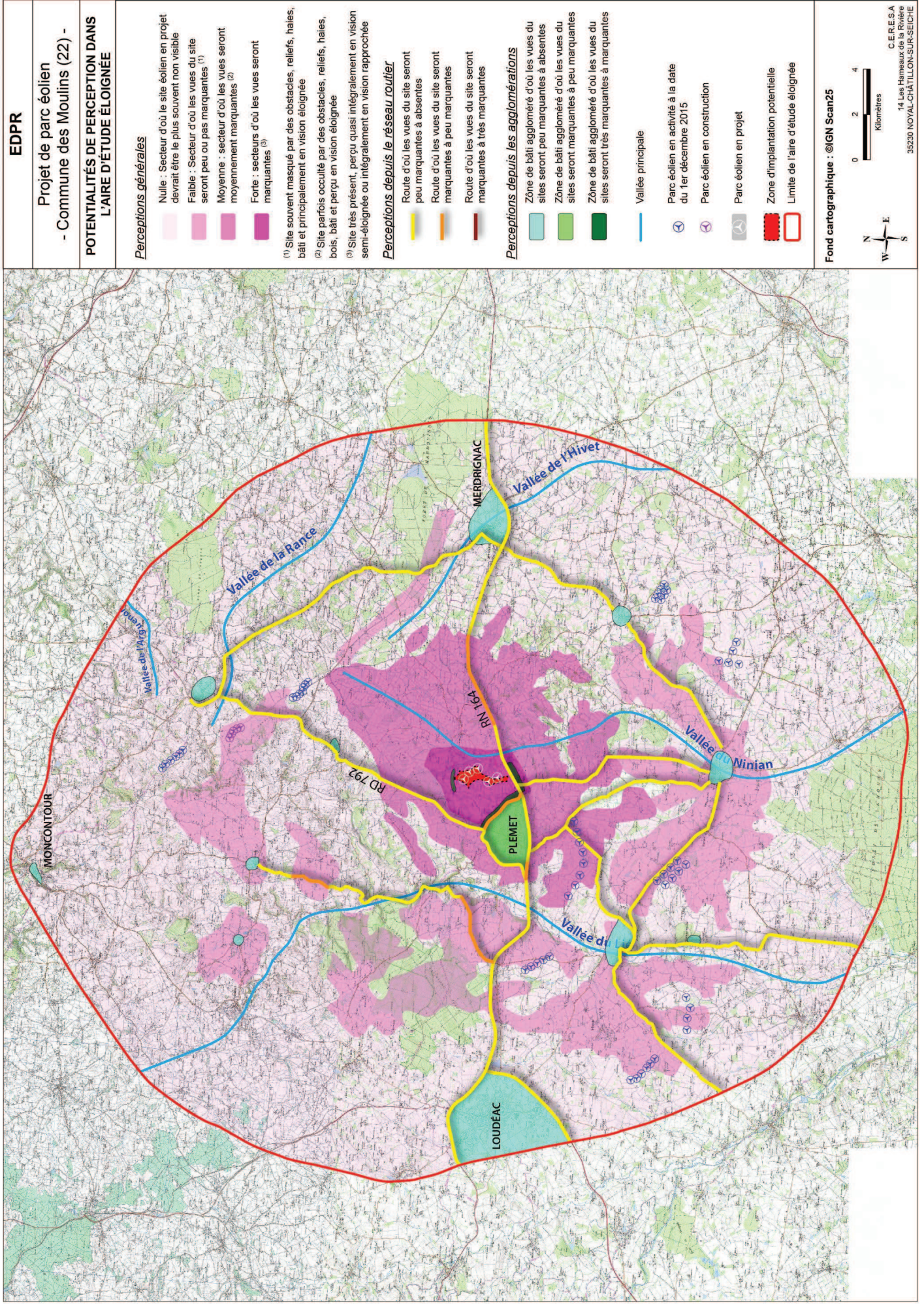
Depuis la RD 792, au nord de Kerrouet, vue sur le parc de Saint-Guéno



Depuis la RD 792, au lieu-dit du Grand Cas, vue sur le parc de Saint-Guéno



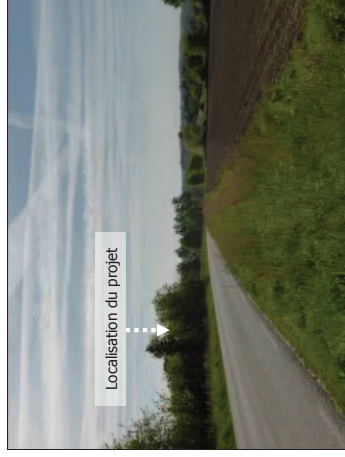
Au lieu-dit de la Ville Ribrel, vue sur le parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-Lîle



4.3.2. Les perceptions paysagères depuis l'aire d'étude rapprochée

- o Depuis le réseau routier
- Sensibilité faible

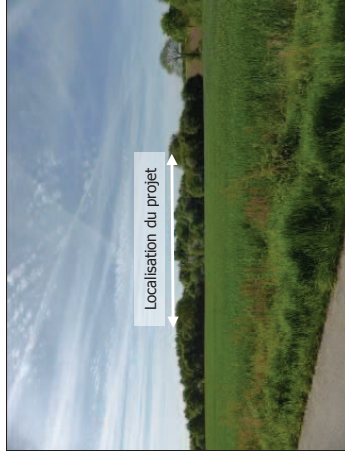
En ce qui concerne le réseau routier structurant, dans l'aire d'étude rapprochée, il est très souvent accompagné de haies relativement denses. Les fenêtres de vue sur le projet seront alors très ponctuelles. De plus la vitesse de déplacement étant plus élevée que sur le réseau secondaire, la présence des éoliennes sera plus furtive. Le photomontage n°7 montre une vision fugace des éoliennes au niveau du contournement de Plémet.



Depuis le contournement de Plémet, vue 1

- Sensibilité moyenne

Le réseau routier secondaire permet une découverte plus lente et donc plus rapprochée du territoire. Ce réseau est longé par de petits boisements denses, des haies, voire des haies sur talus. La zone du projet se laissera entreapercevoir de façon ponctuelle. Le photomontage n°19 illustre la vision filtrée par la végétation sur les éoliennes en projet.



Depuis la route communale allant du hameau Carguer au Launay Guen, vue 2

- o Depuis les agglomérations
- Sensibilité faible

Plémet

Depuis le centre, le tissu urbain dense ainsi que la végétation qui entoure Plémet empêchera toute visibilité sur le projet (cf. photomontage n°2). Cependant, sur des points ponctuels le projet pourra être perceptible. Il s'agit de points situés en belvédère légèrement plus dégagés visuellement et positionnés en périphérie de cité. Ainsi, les abords du plan d'eau peuvent être concernés par des perceptions sur le projet. Elles seront très filtrées par le front bâti et la végétation largement développée des lieux. Le parc éolien sera alors dissimulé en majeure partie, seule l'extrémité des pales sera discernable (cf. photomontage n°3).



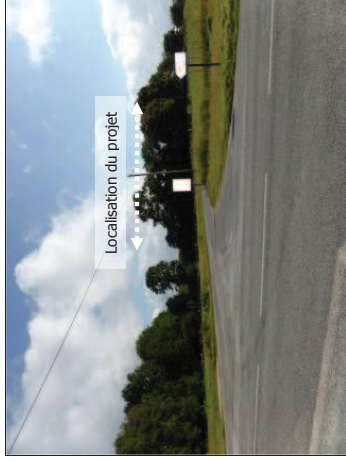
Au plan d'eau de Plémet, vue 3

Un des points haut de cette agglomération se situe dans le cimetière de Plémet, le bâti dense présenté au second plan et la végétation qui l'accompagne offre une barrière visuelle pour une pleine perception du parc éolien. Seules les pales de 2 éoliennes seront visibles depuis ce cimetière (cf. photomontage n°1). Le clocher de Plémet (édifice non protégé) sera alors perçu en covisibilité avec le projet, mais il restera le point focal dans ce paysage face à la finesse des pales des éoliennes.

- Sensibilité moyenne

Hameau de Saint-Rumel

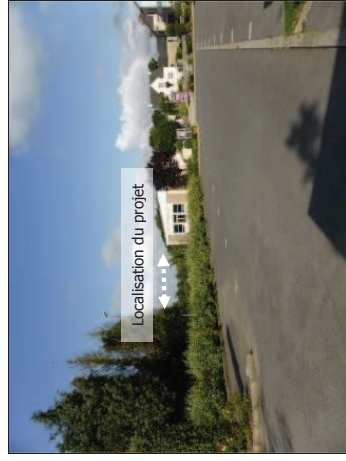
Le site proche de la zone d'implantation du projet, bénéficie de nombreux boisements qui peuvent dissimuler en partie les éoliennes de l'alignement sud. Celles de l'alignement nord seront plus prégnantes car elles seront visibles dans leur totalité ou presque. Cependant, étant situées plus loin, elles s'imposeront moins dans le paysage. Le projet restera globalement très cadré par la végétation (cf. photomontage n°8).



Le hameau de Saint-Rumel, vue 4

Bourg de Lauréan

Le projet ne sera globalement pas perceptible depuis le bourg en raison de la densité du bâti et de la végétation qui l'accompagne. Ponctuellement des vues sur le projet existeront, elles seront largement tronquées par la végétation, c'est par exemple le cas pour la vue 5 (cf. photomontage n°20). De plus, le projet étant situé en contrebas du bourg de Lauréan, les parties les plus visibles des éoliennes (en présence d'ouverture visuelle) seront les pales et parfois le haut du mât.



Du bourg de Lauréan, vue 5

En sortie de bourg (cf. photomontage n°19 et n°20), la vision des éoliennes sera plus perceptible, le tissu urbain étant plus lâche. Cependant la végétation en place permettra de nuancer la prégnance du parc.

Hameau Carguier nord

En cœur de hameau, les divers bosquets et haies entourant les habitations dissimuleront la zone d'implantation des éoliennes (cf. photomontage n°16), la présence de plusieurs strates arborées permettra cet effet quel que soit la saison. Seul le haut des pales pourra être aperçu de temps à autre.



Depuis le hameau Carguier nord, vue 6

Lieu-dit de Rénéac

Ce hameau est partiellement entouré de végétation. Cependant, quelques ouvertures visuelles existent mais elles sont très localisées. Ainsi, comme l'illustre le photomontage n°12, en sortie de hameau, lorsque les filtres de végétation sont absents, le cheminement le long du chemin agricole offrira une vue sur le projet.



Le lieu-dit Rénéac et sa végétation, vue 7

Lieu-dit Derrien

Depuis l'extrémité ouest du hameau Derrien qui prend place en point haut, le paysage offre une vue sur les boisements proches. Le regard porte au loin mais il est interrompu par ces derniers. Cela créera un masque perméable entre l'emplacement du projet et cette extrémité ouest du hameau. La vision des éoliennes sera alors tronquée (cf. photomontage n°18).



Le lieu-dit Derrien à l'extrémité ouest, vue 8

- o **Sensibilité forte**

Lieu-dit de Breil Tual

Le lieu-dit de Breil-Tual est situé en point haut au sud de la RN 164. De plus, il n'existe pas de masque végétal entre le projet et ce hameau. En effet, le boisement qui se place entre le bâti et le projet est situé dans une légère dépression. De ce fait, le projet sera très prégnant depuis ce secteur d'habitations. Cependant, la régularité des espaces inter-éoliennes et l'alignement des éoliennes créeront un ensemble harmonieux (cf. photomontage n°9).

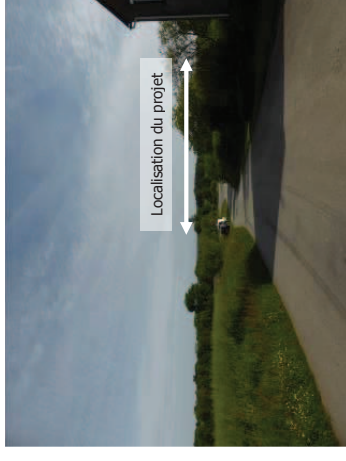


Le lieu-dit Breil Tual, vues 9 et 10



Lieu-dit de la Bréhaudière

Ce point situé en hauteur de la RN 164 possède une vue dégagée sur le projet. Les masses végétales s'insèrent plus bas, dissimulant à peine la zone d'implantation du projet.



Le lieu-dit de la Bréhaudière, vue 11

Hameau Carguier Sud

Lorsque l'on sort du hameau Carguier, au sud, l'ensemble des éoliennes sera clairement visible, la haie présente étant éparse et se limitant à quelques arbres. Le photomontage n°15 illustre l'ouverture visuelle des lieux permettant une vue sur le projet.



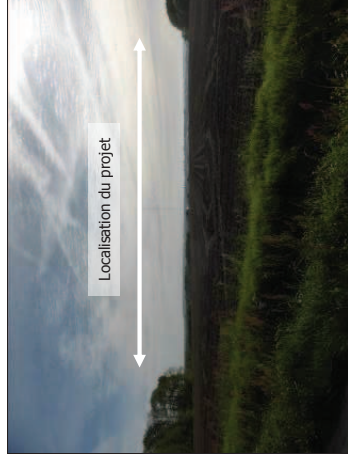
En sortie sud du hameau Carguier, vue 12

Lieu-dit le Pré-Ferron

Ce lieu-dit proche de la zone d'implantation du projet offre une vue vers l'est sur les éoliennes. Il est considéré comme fortement sensible, cependant au vu de l'orientation du bâti (sud), l'impact visuel des éoliennes sera diminué. Le photomontage n°13 montre la nouvelle identité paysagère apportée par les éoliennes, identité faisant alors échos aux parcs éoliens situés aux alentours.



Le lieu-dit du Pré-Ferron, vues 13 et 14



Lieu-dit de la Rautiais

Ces habitations sont peu protégées, les haies champêtres étant absentes, seules les haies des particuliers interviendront pour filtrer les vues sur le projet, mais elles n'auront pas forcément le recul idéal pour jouer un rôle de masque visuel très efficace. Cependant, ce lieu-dit est situé en léger contrebas du projet, renforçant l'intérêt paysager des haies.

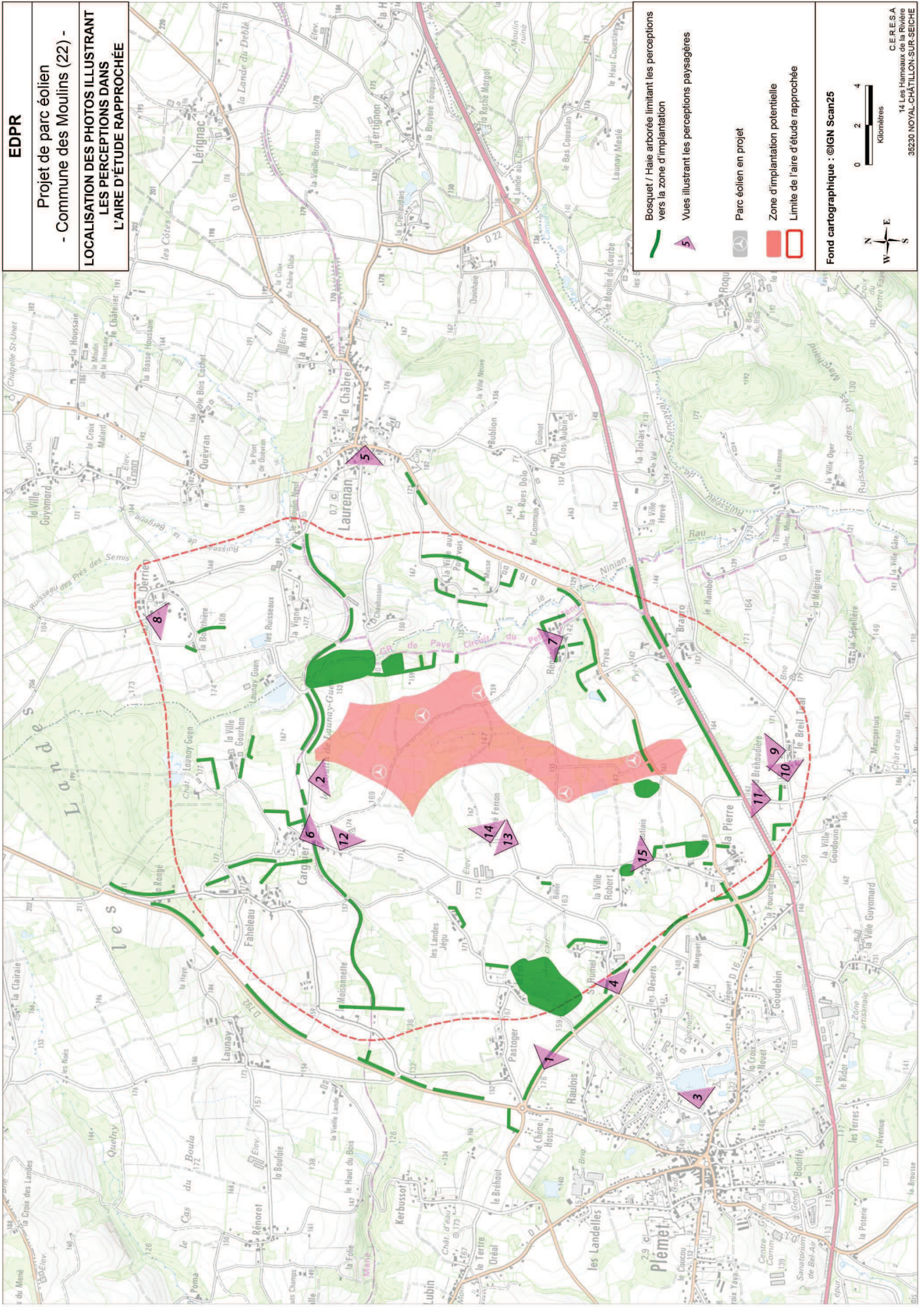


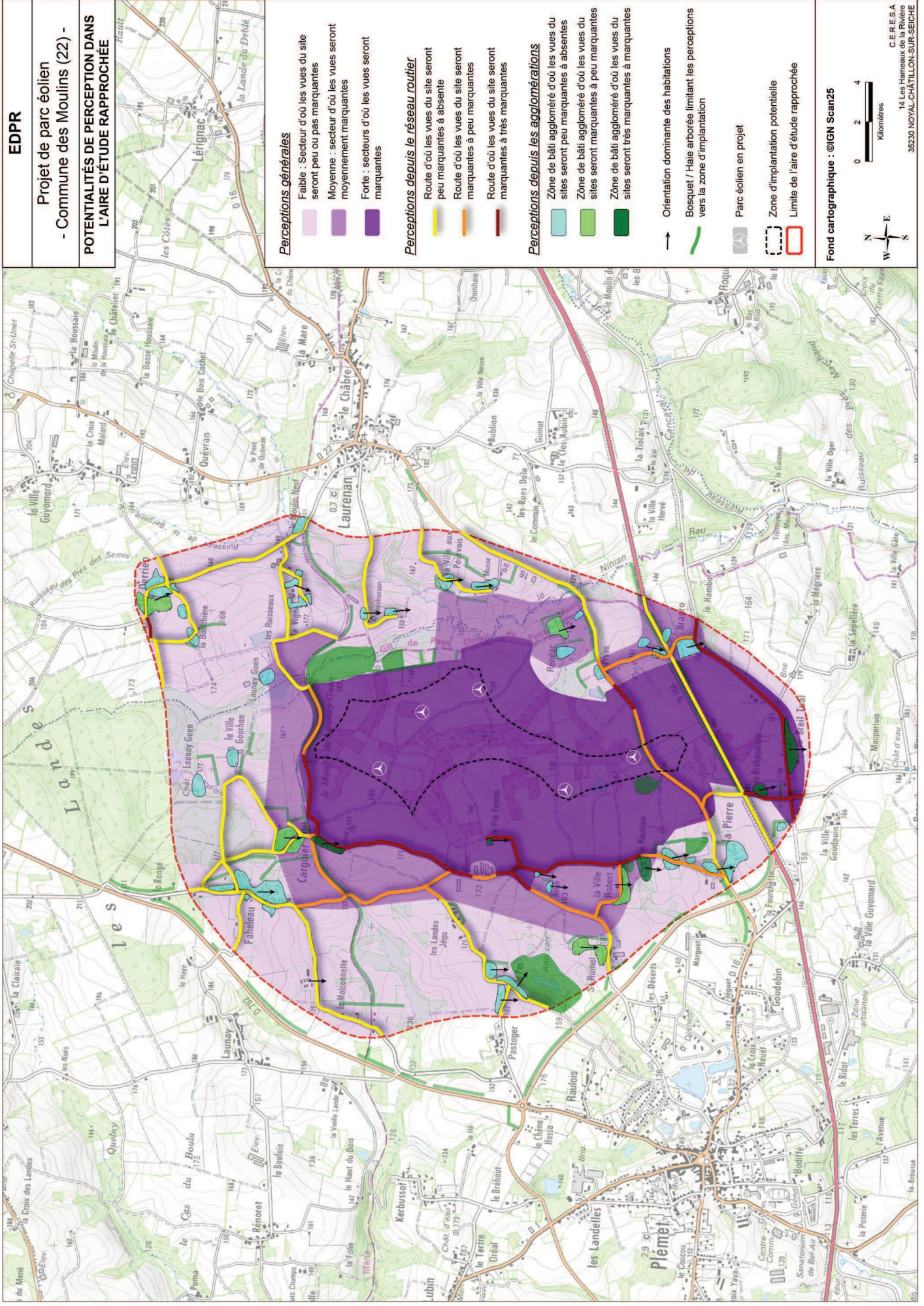
Le lieu-dit de la Rautiais, vue 15

EDPR

Projet de parc éolien
- Commune des Moulins (22) -

**LOCALISATION DES PHOTOS ILLUSTRANT
LES PERCEPTIONS DANS
L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE**





EDPR

Projet de parc éolien
- Commune des Moulins (22) -

POTENTIALITÉS DE PERCEPTION DANS L'ARE D'ETUDE RAPPROCHEE

Perceptions générales

- Faible : Secteur d'où les vues du site seront peu ou pas marquées
- Moyenne : secteur d'où les vues seront moyennement marquées
- Forte : secteurs d'où les vues seront marquées

Perceptions depuis le réseau routier

- Route d'où les vues du site seront peu marquées à absente
- Route d'où les vues du site seront marquées à peu marquées
- Route d'où les vues du site seront marquées à très marquées

Perceptions depuis les agglomérations

- Zone de bâti aggloméré d'où les vues du sites seront peu marquées à absentes
- Zone de bâti aggloméré d'où les vues du sites seront marquées à peu marquées
- Zone de bâti aggloméré d'où les vues du sites seront très marquées à marquées

- Orientation dominante des habitations
- Bosquet / Haie arborée limitant les perceptions vers la zone d'implantation
- Parc éolien en projet
- Zone d'implantation potentielle
- Limite de l'aire d'étude rapprochée

Fond cartographique : ©IGN Scan25

0 2 4
Kilomètres

N
W E
S

C.E.R.E.S.A
14 Les Hameaux de la Rivière
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

4.4. Co-visibilité entre les parcs éoliens

Actuellement sur l'aire d'étude éloignée, au fonctionnement visuel très alterné et fractionné, neuf parcs éoliens sont déjà en activité, un est en construction et trois sont en projets (celui-ci inclus)⁶.

- o Le parc le plus proche du site d'implantation est celui de la Ferrière-Plémet, situé à environ 5 km au sud-ouest. Ce parc comporte un alignement en arc de cercle de 8 éoliennes, d'orientation est-ouest, implanté dans la partie sud de la commune des Moulins.
- o Le parc des Landes du Tertre se localise à 8 km à l'est du projet. Il se compose de 5 éoliennes alignées nord-ouest/sud-est.
- o Le parc à 7 éoliennes de Saint-Guéno/Saint-Jacut, distant de 9 km, comporte 2 alignements décalés disposés sur la ligne de crête principale de l'aire d'étude éloignée d'orientation nord-est/sud-ouest.
- o À 9 km au sud-est du projet se trouve le parc de Plumieux, composé de deux alignements en quinconce de 8 éoliennes d'orientation nord-est/sud-ouest.
- o À 11 km au sud-est de la zone d'implantation, se trouve le parc de Ménéac, de 7 éoliennes réparties en 2 alignements (nord-est/sud-ouest) en quinconce.
- o Le parc de la Butte des Fraux, au sud-est du projet à 12 km, est composé de 6 éoliennes disposées en « T ».
- o Le parc de Tréby à 13 km du projet, disposé également sur la ligne de crête principale est constitué de 6 éoliennes alignées.
- o Enfin, le parc de Beauséjour, situé à 14 km du projet, est composé de 6 éoliennes disposées en alignement dans la direction nord-est/sud-ouest.

Le parc en projet sera, quant à lui, composé de 5 éoliennes, ce qui est en adéquation avec les parcs existants. Les éoliennes seront alignées en deux axes, orientés nord-est/sud-ouest, suivant la majorité des parcs de l'aire d'étude éloignée (à l'exception des parcs de la Ferrière-Plémet et de la Butte des Fraux).

Les principales visibilités interviendront entre le parc en projet et celui de la Ferrière-Plémet. Ainsi des visibilités peuvent avoir lieu :

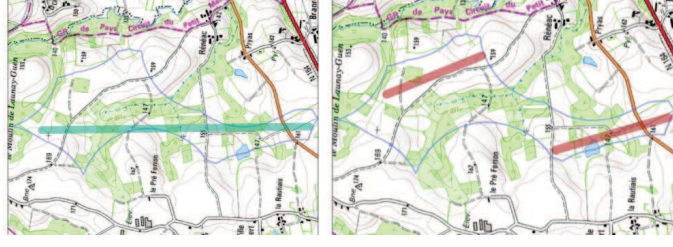
- o au niveau de l'ouest du hameau Derrien (cf. photomontage n°18), au lieu-dit de la Croix des Landes (cf. photomontage n°27) et sur la RD 120 au nord-est de la Ferrière (cf. photomontage n°25), sur la commune des Moulins ;
 - o sur la commune de Plumieux à l'entrée est, sur la RD 66 (cf. photomontage n°35) ;
 - o sur la commune de Trébry, sur la route communale allant du site de Bel-Air au lieu-dit de la Haute Ville-ès-Trois-Chênes (cf. photomontage n°29), mais la visibilité est très faible et possible uniquement par temps clair.
- D'autres visibilités peuvent avoir lieu entre le parc éolien et ceux de la Ferrière-Plémet et des Landes du Tertre. Elles auront lieu :
- o au niveau de la sortie sud de Laurenan, sur la RD 13 (cf. photomontage n°21)

- o sur la commune de Saint-Guéno, le long de la RD 792, au lieu-dit de la Croix Gorge (cf. photomontage n°30)
 - o au lieu-dit de la Haute Ville-ès-Marco, au niveau de la RD 1 (cf. photomontage n°28)
- Enfin, le parc entre en visibilité par temps clair avec le seul parc des Landes du Tertre sur la commune de Loudéac, sur la RD 700, au sud de Kersuguet (cf. photomontage n°37).

Les caractéristiques des éoliennes du parc en projet de Plémet sont légèrement différentes mais leur hauteur totale est du même ordre de grandeur. Ainsi, concernant le parc de la Ferrière-Plémet, les éoliennes ont une hauteur totale de 149 m contre 150 m pour le nouveau parc. La différence de 1 m ne sera pas perceptible pour l'usager, et l'homogénéité entre les parcs éoliens est favorisée.

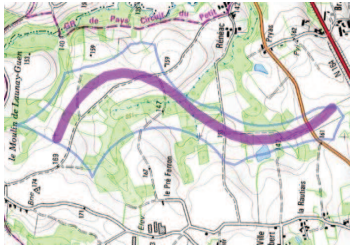
4.5. Justification paysagère du positionnement des éoliennes

Trois principes d'implantation ont été étudiés avant d'aboutir à l'implantation retenue, chacun conduisant à une évolution différente des paysages.



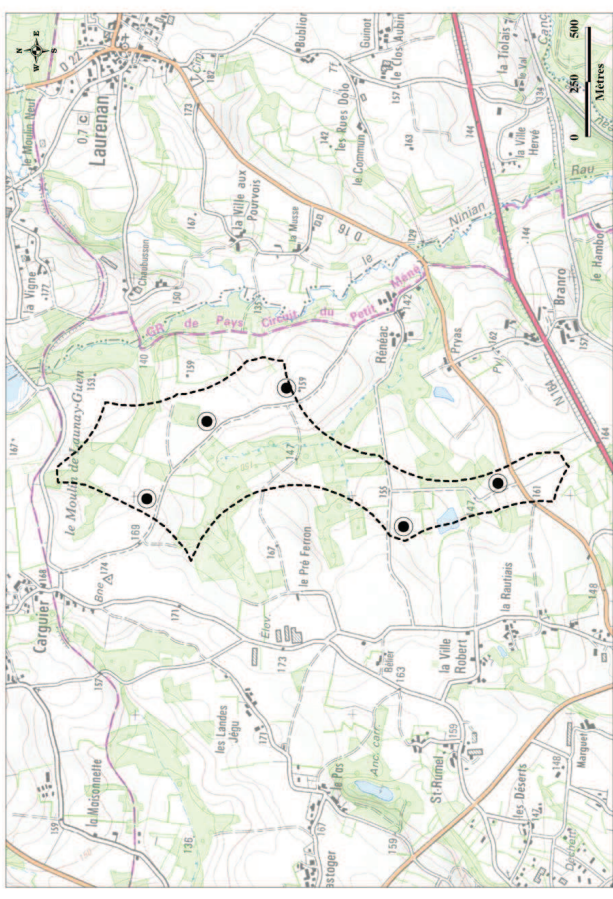
- Une implantation de 6 éoliennes en ligne droite orientée nord-sud : ce principe a l'avantage de créer un ensemble facilement lisible dans le paysage. Néanmoins, cette orientation nord-sud ne s'appuie pas sur des lignes de force du paysage (ni ligne de crête, ni vallée, ni axe routier).
- Une implantation en deux alignements de 3 éoliennes : ce principe orienté perpendiculairement à l'axe de la RN 164 présente l'avantage de s'appuyer sur un élément fort du paysage local. Néanmoins, ce principe serait particulièrement intéressant si les vues depuis la route étaient nombreuses, ce qui ne sera pas le cas.

⁶ Données actualisées au 01/12/2015



- Une implantation en courbes : ce principe, qui offre plusieurs implantations possibles, permet de privilégier la régularité de la distance inter-éolienne plutôt que l'orientation générale de l'alignement. Dans le paysage, la perception d'un effet de groupe dominera sur la perception de l'alignement.

C'est une implantation à 5 éoliennes minimisant les impacts environnementaux qui a finalement été retenue, sous la forme de 2 lignes. Cette implantation s'attache à préserver une distance inter-éolienne régulière, ce qui semble être le plus intéressant dans un paysage vallonné et relativement arboré.



Etant donnée l'absence de ligne de force paysagère nettement marquée dans ce secteur, il apparaît que ces 3 principes se démarquent peu les uns des autres et qu'aucune implantation ne prime sur les autres. En effet, sur plan, trois éléments auraient pu permettre d'harmoniser le projet avec son territoire d'implantation mais, *in situ*, aucun n'apparaît de manière évidente :

- le relief : les lignes de crête de l'aire d'étude rapprochée se distinguent peu sur le site. C'est une image de paysage collinaire qui apparaît plutôt aux yeux des visiteurs. Il est donc difficile de mettre le relief en valeur par une implantation ;
- la vallée du Ninian : l'axe de la vallée est globalement nord-sud si on la regarde à l'échelle du département. Mais au niveau de l'aire d'étude rapprochée, cette vallée ondule dans le paysage et ne ressort pas de manière lisible ;
- la route nationale n°164 : cet axe routier majeur trace une quasi ligne droite dans le paysage de Laurenan et Les Moulins. Toutefois, depuis cette route, le regard des automobilistes est contraint par de nombreux talus et haies bocagères. Il ne semble donc pas judicieux de s'appuyer sur cet élément.

Les photomontages présentés ci-après constituent des exemples pour les différents types de perceptions identifiées précédemment. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité des situations (photomontages réalisés par Géophom sur proposition de points de vue du CERESA). Ils sont réalisés à partir d'images prises avec un appareil photo numérique. Les images sont traitées avec le logiciel le plus couramment utilisé par les développeurs de projets éoliens (WINDPRO).

